



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session

Rome, 25-27 juillet 2018

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1-4
II. HISTORIQUE	5-7
III. RECONFIGURATION DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (WIEWS): SITUATION	8-19
IV. SIMPLIFICATION DU RAPPORT TYPE	20-26
V. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER	27

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa seizième session régulière, a examiné le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (système WIEWS) et a souligné le rôle clé qu'il jouait en tant que système d'échange d'informations sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA).

2. La Commission a aussi constaté qu'il était nécessaire de continuer à travailler en collaboration et en coordination avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité) et son Système mondial d'information, et a souligné le rôle clé que jouait le système WIEWS en tant que système d'information sur les RPGAA quant à l'application de l'Article 17 du Traité¹. À cet égard, la Commission s'est félicitée des activités menées en coordination avec la base de données Genesys, hébergée sur le site du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Elle a demandé à la FAO d'achever les travaux relatifs à la reconfiguration du système WIEWS et de publier, au moyen de ce dispositif, des informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial) et la réalisation de la cible 2.5 des objectifs de développement durable (ODD)². En outre, la Commission a recommandé que la nouvelle plateforme WIEWS mette en évidence les indicateurs du deuxième Plan d'action mondial correspondant à l'indicateur 2.5.1 des ODD, à savoir le *nombre de ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme*³, et donne aux points focaux nationaux la possibilité de communiquer chaque année des informations concernant l'indicateur 2.5.1⁴.

3. Par ailleurs, la Commission a demandé à la FAO de consulter les membres de la Commission et les observateurs sur les possibilités de simplification du rapport type concernant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial⁵ et de présenter une proposition à ce sujet afin que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) l'examine⁶.

4. Le présent document rend compte de l'état de la reconfiguration du système WIEWS et de l'utilisation du système WIEWS à des fins de suivi de la mise en œuvre des ODD et présente le rapport type simplifié.

¹ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 57.

² CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 57.

³ Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; cible 2.5: D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

⁴ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 69.

⁵ CGRFA-15/15/Inf.9.

⁶ CGRFA-15/17/Rapport, paragraphe 56.

II. HISTORIQUE

5. Le système WIEWS, créé par la FAO en 1993, est un système d'information qui permet de préparer des évaluations périodiques, effectuées à l'initiative des pays, de l'état de la conservation et de l'utilisation des RPGAA dans le monde. Depuis 2014, le système WIEWS, au moyen d'un outil d'information en ligne, a aussi été utilisé pour l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Depuis décembre 2016, le système WIEWS sert de plateforme pour rendre compte chaque année de la situation s'agissant de la composante végétaux de la cible 2.5 des ODD.

6. Les ensembles de données 2014, 2016 et 2017 du système WIEWS en font aujourd'hui la source de données la plus riche pour suivre dans le temps l'état de la diversité des RPGAA conservées dans les banques de gènes du monde entier. L'ensemble des données 2017 contient à lui seul des informations détaillées sur plus de 4,89 millions d'échantillons relatifs à 6 900 genres et 50 800 espèces, mis en sécurité à moyen ou à long terme dans 575 banques de gènes de 90 pays et 16 centres régionaux ou internationaux. Huit pays et deux centres régionaux ont contribué pour la première fois au processus d'établissement de rapports en 2017. Par rapport à mai 2016, les données du système WIEWS concernant la conservation *ex situ* ont progressé de 27 pour cent s'agissant des rapports établis par les pays (19 rapports supplémentaires) et de 36 pour cent en termes d'entrées (données sur 1,2 million de nouveaux échantillons)⁷.

7. Le système WIEWS est un élément important du cadre mondial des bases de données sur les RPGAA. En novembre 2017, l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité) a invité les Parties contractantes «à utiliser le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS) de la FAO, le système GENESYS ou d'autres systèmes d'information existants, sur lesquels repose le Système mondial d'information, pour leurs notifications»⁸. L'Organe directeur a en outre demandé à son secrétaire de créer dans le Système mondial d'information un lien qui donnera accès aux données relatives aux RPGAA du système WIEWS en ce qui concerne les collections *ex situ* et la gestion à l'exploitation⁹. L'Organe directeur a aussi reconnu que les rapports nationaux sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial étaient utiles pour mesurer les progrès accomplis au titre de l'Article 6 (Utilisation durable des ressources phylogénétiques)¹⁰.

III. RECONFIGURATION DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES: SITUATION

8. Depuis l'adoption du deuxième Plan d'action mondial, le système WIEWS permet d'assurer le suivi et la communication d'informations, comme décidé par la Commission. Le système WIEWS a été reconfiguré non seulement en vue de faciliter l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial par les points focaux nationaux et les parties prenantes clés concernant les RPGAA, mais aussi afin de mettre ces informations à la disposition du grand public au moyen d'une interface conviviale.

Cadre de suivi du deuxième Plan d'action mondial

9. Le nouveau portail du système WIEWS donne une vue d'ensemble de la conservation et de l'utilisation des RPGAA, aux niveaux national, régional et mondial. Une représentation graphique des indices composites d'ordre supérieur, dont les paramètres peuvent être modifiés, montre notamment les

⁷ CGRFA/WG-PGR-8/Inf.1 Rev.1, page 28 (en anglais).

⁸ IT/GB-7/17/Résolution 4/2017, paragraphe 2.

⁹ IT/GB-7/17/Résolution 5/2017, paragraphe 5.

¹⁰ IT/GB-7/17/Résolution 6/2017, paragraphe 2.v.

progrès réalisés s'agissant des trois cibles relatives aux RPGAA que la Commission a adoptées en 2015¹¹. D'après les évaluations formulées par les points focaux nationaux, les indices composites d'ordre supérieur montrent que des progrès ont été obtenus dans la mise en œuvre des 18 activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial et des 63 indicateurs de suivi.

10. On peut obtenir des données synthétiques ou détaillées sur chaque indicateur à partir du graphique des indices composites d'ordre supérieur ou de l'onglet Données dans la barre du menu, en sélectionnant *Le deuxième Plan d'action mondial* puis *Activités prioritaires et indicateurs*¹². Les données sur les indicateurs peuvent être consultées par pays¹³ et sélectionnées suivant différents regroupements (régions et monde entier, par exemple)¹⁴ ou par parties prenantes, selon qu'il convient. Les données synthétiques sur chaque indicateur, les évaluations des points focaux nationaux et les précisions communiquées par les pays peuvent aussi être téléchargées à partir du système WIEWS. La conception et la présentation générale de l'interface d'accès aux indicateurs du deuxième Plan d'action mondial sont analogues à celles de l'interface de la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), l'une des bases de données agricoles parmi les plus consultées.

Suivi des RPGAA dans le cadre des ODD

11. En juillet 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un cadre d'indicateurs mondiaux afin de suivre la mise en œuvre des ODD¹⁵. La FAO est l'organisation du système des Nations Unies qui a été chargée de la composante végétaux de l'indicateur 2.5.1, qui correspond à l'indicateur 20 du cadre de suivi du deuxième Plan d'action mondial. Du fait de l'adoption du cadre d'indicateurs mondiaux des ODD et de l'attribution à la FAO de la responsabilité de l'indicateur 2.5.1, le système WIEWS joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme 2030.

12. À sa dernière session, la Commission a recommandé que la FAO invite les pays à rendre compte chaque année des progrès accomplis concernant l'indicateur 2.5.1 des ODD et a demandé à la FAO d'aider les pays à évaluer leurs obligations nationales en matière de communication d'informations et à améliorer les données ainsi que la capacité de signaler les progrès relatifs à cet indicateur. Elle a en outre demandé au Secrétariat de poursuivre sa collaboration avec la Division de la statistique de la FAO et d'informer la Commission des faits nouveaux pertinents, en particulier des décisions finales qui seront prises par la Commission de statistique de l'ONU au sujet du mécanisme mondial de communication des informations sur la réalisation des ODD¹⁶.

13. Conformément aux recommandations de la Commission, les indicateurs du deuxième Plan d'action mondial intéressant la cible 2.5 des ODD ont été mis en avant dans le cadre du système WIEWS et, afin de faciliter la communication annuelle de données sur l'indicateur 2.5.1, un formulaire à remplir est disponible sur la page d'accueil du site web du système WIEWS. Ce formulaire contient une liste détaillée des descripteurs obligatoires et recommandés relatifs à la composante végétaux de l'indicateur et un tableau Excel qui permet de saisir les données. Le formulaire existe en anglais, en espagnol et en français. Les pays qui ont déjà publié les données relatives aux collections *ex situ* conformément aux critères de l'indicateur 2.5.1 peuvent communiquer l'adresse où la FAO peut les télécharger.

14. Les pays et les organisations régionales et internationales ont communiqué des informations sur l'état de conservation *ex situ* dans le cadre du deuxième Plan d'action mondial au 30 juin 2014. Ils ont en outre fourni des rapports annuels sur l'indicateur 2.5.1 qui rendent compte de l'état de la conservation

¹¹ <http://www.fao.org/wiews/data/domains/cadre-de-suivi/fr/>.

¹² <http://www.fao.org/wiews/data/domains/cadre-de-suivi/fr/>.

¹³ On peut sélectionner différentes listes de pays, qui correspondent aux membres de la FAO, de la Commission ou du Traité.

¹⁴ On peut aussi sélectionner six regroupements régionaux différents: FAO, M49, ODD, OMD, CRGAA et ITPGRFA.

¹⁵ A/RES/71/313.

¹⁶ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphes 69 et 70.

ex situ au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017. La FAO a par conséquent été en mesure de présenter trois rapports à la Commission de statistique de l'ONU.

15. Conformément à la demande de la Commission, le système WIEWS contient une section spécialement consacrée aux informations relatives à l'indicateur 2.5.1 pour les années 2014, 2016 et 2017. Cette section comprend:

- i) une présentation générale¹⁷ qui permet d'accéder à des données synthétiques par année, région, sous-région et pays (ainsi que par centre régional et centre international), qui peuvent être personnalisées selon les plantes cultivées sélectionnées, les genres et les plantes sauvages apparentées;
- ii) des cartes¹⁸ qui permettent d'afficher les banques de gènes géoréférencées et leur matériel par année, entrée, genre et espèce;
- iii) une fonction de recherche avancée¹⁹ qui permet de trouver et de télécharger des informations au niveau des entrées pour chaque année, pays et/ou institution détentrice, plante cultivée (associée ou pas aux plantes sauvages apparentées), genre et espèce. Les paramètres de recherche supplémentaires sont les suivants: numéro d'entrée, état biologique, type de conservation, pays d'origine et statut dans le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité.

Organisations

16. Le portail du système WIEWS permet aussi d'accéder à des informations sur plus de 17 700 organisations qui participent à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA²⁰. Chaque organisation a reçu un code WIEWS qui correspond au premier descripteur de la liste des descripteurs de passeport multicultures FAO/Bioversity, code qui est largement utilisé par les banques de gènes pour échanger du matériel et des informations. Des fonctions de recherche simplifiée et avancée permettent d'extraire et de télécharger les données sur les organisations. Un fichier avec la liste complète des organisations est aussi produit chaque jour et peut être téléchargé à partir de la page d'accueil du système WIEWS.

Amélioration future du système WIEWS

17. La reconfiguration complète du système WIEWS offrira aux pays un accès facilité aux données communiquées dans le cadre du deuxième Plan d'action mondial et de l'indicateur 2.5.1 des ODD. Le système sera encore amélioré grâce à:

- une interface disponible en plusieurs langues (tout d'abord en espagnol et en français);
- une présentation graphique des informations sur les indicateurs de suivi du deuxième Plan d'action mondial;
- la mise au point d'une fonction de recherche et d'extraction des données communiquées par les pays sur les variétés de plantes cultivées²¹;
- l'élaboration d'un profil de pays qui résume l'ensemble des informations communiquées.

18. On s'efforce aussi de créer dans le Système mondial d'information un lien qui donnera accès aux données relatives aux RPGAA du système WIEWS en ce qui concerne les collections *ex situ* à la gestion à l'exploitation, conformément à une demande de l'Organe directeur du Traité²².

¹⁷ <http://www.fao.org/wiews/data/ex-situ-sdg-251/overview/fr/>.

¹⁸ <http://www.fao.org/wiews/data/ex-situ-sdg-251/maps/fr/>.

¹⁹ <http://www.fao.org/wiews/data/ex-situ-sdg-251/search/fr/>.

²⁰ <http://www.fao.org/wiews/data/organizations/fr/>.

²¹ Des informations sur plus de 20 000 variétés sont déjà disponibles, notamment une brève description de chaque variété.

²² IT/GB-2/17/Rapport, paragraphe 5.

19. Le Secrétariat a continué de collaborer avec la Division de la statistique de la FAO. Une formation en ligne visant à faciliter l'utilisation et l'analyse des deux indicateurs de la cible 2.5 des ODD est aussi en cours d'élaboration avec les divisions compétentes de la FAO. Elle permet d'obtenir des informations d'ordre général sur les RPGAA et des indications de base sur la communication de données et sur l'utilisation du nouveau portail du système WIEWS pour y trouver des informations. Une page²³ consacrée à l'indicateur 2.5.1 a également été mise en ligne sur le site web de la FAO consacré aux ODD.

IV. SIMPLIFICATION DU RAPPORT TYPE

20. Le cadre de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial convenu par la Commission en 2013 repose sur 63 indicateurs et 51 questions²⁴. Il a été utilisé en 2013 pour évaluer les avancées obtenues dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pendant la période 2012-2014. En 2015, les points focaux nationaux ont été invités à répondre à 51 questions et à formuler un avis d'expert (évaluation) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque indicateur au moyen de l'outil de communication en ligne du système WIEWS. Au mois de mars 2016, 43 pays avaient communiqué leur rapport à la FAO. Sur la base des résultats obtenus en appliquant le cadre de suivi, un rapport détaillé de l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pendant la période 2012-2014, ainsi qu'une synthèse de ce rapport, ont été mis à la disposition de la Commission²⁵.

21. Notant la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de rapports de pays aux fins d'une évaluation plus complète de l'état de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial à l'échelle mondiale, la Commission a décidé de repousser la date limite de communication des rapports à décembre 2017 et a demandé à la FAO de présenter au Groupe de travail une proposition relative à la simplification du rapport type, pour examen²⁶.

22. Conformément à la demande de la Commission, la FAO a consulté les membres de la Commission et les observateurs sur les possibilités de simplification du rapport type. Les points focaux nationaux ont été invités à communiquer leurs observations sur le rapport type et sur l'outil de communication en ligne, notamment au sujet de leur simplification. Des contributions de 15 pays ont été reçues. Fin 2017, la FAO a organisé une consultation d'experts au Siège de l'Organisation, dont l'objectif était d'envisager comment améliorer la qualité et la couverture de la communication des données sur l'état des RPGAA au moyen des cadres de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de la cible 2.5 des ODD, respectivement.

23. Un projet de rapport type révisé, mis au point à la lumière des contributions reçues, figure dans le document *Draft Revised Reporting Format for monitoring the implementation of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture* (projet de rapport type révisé concernant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour l'alimentation et l'agriculture)²⁷. Le projet de rapport type révisé, tel qu'il figure à l'annexe du présent document, compte 48 questions qui couvrent 58 indicateurs. Les propositions de modifications sont indiquées dans le document. Il est proposé d'éliminer cinq des 63 indicateurs adoptés en 2015, à savoir l'indicateur 1 (Nombre de recensements/d'inventaires des RPGAA effectués *in situ* [y compris à la ferme]), l'indicateur 15 (Nombre de missions de collecte ciblées effectuées dans le pays), l'indicateur 18 (Nombre de cultures faisant l'objet d'une conservation *ex situ* à moyen ou à long terme), l'indicateur 58 (Nombre de mesures correctives résultant des systèmes nationaux mis en place pour assurer la surveillance et la sauvegarde de la diversité génétique et réduire le plus possible l'érosion génétique) et l'indicateur 63 (Nombre des divers types de produits développés afin de sensibiliser le public). Il est proposé d'éliminer les indicateurs 1, 15 et 58 car ils ne sont pas exprimés au moyen d'unités de mesure comparables, ce qui

²³ <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/251/fr/> (en anglais).

²⁴ CGRFA-15/15/Inf.9.

²⁵ CGRFA-16/17/Inf.17.1 et CGRFA-16/17/Inf.17.2.

²⁶ CGRFA-15/17/Rapport, paragraphe 56.

²⁷ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.8.

est indispensable dans le cas des catégories de recensement. L'indicateur 18 devrait être abandonné car on dispose de peu de documents sur les collections *ex situ* intéressant le descripteur mesuré et ces documents existent souvent uniquement dans une langue locale. L'indicateur 63 n'est pas très utile à des fins d'analyse.

24. L'élimination des indicateurs susmentionnés devrait entraîner celle des questions qui leur sont liées, ou leur simplification si elles servent aussi à d'autres indicateurs. La réduction des questions et des indicateurs permettrait d'alléger la charge de travail des points focaux nationaux lors de l'établissement des rapports, sans nuire à la qualité ni à l'intérêt de l'évaluation.

25. L'amélioration globale du rapport type est le fruit de plusieurs ajustements et normalisations modestes et toutefois essentielles qui sont adoptés de manière systématique dans son ensemble, y compris un recours plus important aux noms scientifiques des plantes, en lieu et place de leurs noms vernaculaires. Par ailleurs, la mise au point d'une foire aux questions, parallèlement au glossaire qui existe déjà, aidera les points focaux nationaux à bien comprendre le sens des indicateurs et des questions.

26. Il est proposé d'éliminer les liens à quatre tableaux communs, à savoir les tableaux *Accords*, *Zones*, *Cultivars* et *Systèmes d'information*, qui étaient utilisés pour saisir des informations complémentaires. Les liens aux autres tableaux communs, qui étaient auparavant obligatoires, ont été rendus optionnels.

V. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

27. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- examiner et réviser, le cas échéant, le projet de rapport type, tel qu'il figure à l'annexe du document CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.8, pour examen par la Commission;
- recommander que la Commission invite la FAO à continuer de faire le point, tous les ans, sur l'état d'avancement de la réalisation de la cible 2.5 des ODD et à présenter les résultats de ses travaux au Groupe de travail et à la Commission;
- recommander que la Commission demande à la FAO de mener à bien la reconfiguration du système WIEWS, de bien tenir compte du rapport type révisé, et de continuer à actualiser et à améliorer le portail du système WIEWS.